

La notion de finance public

Par **solution93**, le **17/06/2016** à **19:38**

slt tout le monde ! J'ai un sujet portant sur la notion de finance public. J'ai pu faire une toute petite introduction mais le plan me pose problème. est-ce que vous pouvez me donner un coup de pouce.

INTRODUCTION :

Le vocable « FINANCES DE PUBLIQUES » ou plus exactement « LES FINANCES DE L'ETAT » est peu utilisé par les textes officiels. Il ne figure, en effet, ni dans la constitution, ni dans la loi organique des finances, qui n'utilisent que les termes « charges publiques » et « ressources publiques » et non plus dans d'autres textes législatifs ou réglementaires, qui utilisent les expressions « recettes publiques », « dépenses publiques ». Cela appelle à ce que la notion de finances publiques soit davantage précisée pour mieux la cerner.

Mais en dehors de ces considérations de pure terminologie, la doctrine financière s'est particulièrement intéressée - pour fins de définition - à deux questions fondamentales :
En premier lieu : quel est le champ des finances publiques ? Sur cette question, il existe deux conceptions différentes : d'une part une conception extensive selon laquelle la notion des finances publiques inclut toutes les opérations financières qui relèvent de la puissance publique ou qui sont directement placées sous son contrôle.

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/06/2016** à **11:24**

Bonjour

Votre annonce de plan est incomplète. Vous dites d'une part la conception extensive, mais je ne vois pas le « d'autre part ». Sinon votre présentation du sujet est plutôt cohérente

Par **solution93**, le **18/06/2016** à **12:01**

D'autre part ,une conception restrictive selon laquelle les finances publiques recouvrent strictement les activités non marchandes et n'intègrent que l'ensemble des prélèvements obligatoires et l'affectation des ressources publiques cette affectation résultant non de demandes individuelles,mais de décisions collectives .dans cette optique,on exclut du domaine des finances publiques non seulement les activités des établissements publics,mais également toutes les opérations des administrations centrales ou locales financées par une participation directe des usagers des services publiques.

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/06/2016** à **12:06**

Bonjour,

Ok pour l'introduction. Quant au plan, il ressort clairement , à savoir aborder les deux conceptions

Par **solution93**, le **18/06/2016** à **12:15**

I/La conception extensive

A-

B-

II/La conception restrictive

A-

B-

c'est ça mon problème !